



Rapport de la commission chargée de l'examen du rapport-préavis no 22-13

Rapport-préavis pour la réponse au postulat « Sainte-Croix – Cité de l'Energie – première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22-13 s'est réunie le 21.11.2022 à 19h à la Salle du Cochet.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Caroline Thierstein, Sonia Joseph, Béatrice Béguin, Tsetsegdelger Heintz, Paulo Batista, Luzia Bernshaus en remplacement d'Olivier Troyon et de la rapportrice soussignée.

La Municipalité était représentée par Yvan Pahud et Rachel Gueissaz. Le chef de service Grégoire Wyss était également présent pour nous fournir les explications techniques vu que l'éclairage public fait partie des travaux.

Explications initiales

Monsieur Pahud nous explique que nous sommes des précurseurs, en effet les mesures ont été mises en vigueur il y a déjà 2 ans. Un test d'un mois dans 2 quartiers a été effectué et un formulaire (flyer) a été distribué aux habitants, les réponses ont été en grande partie positives (environ 300 flyers distribués, environ 100 réponses reçues dont 98 positives). Chez nous ça s'est très bien passé et ce n'est pas la règle car par exemple à Vallorbe une partie de la population n'a pas bien accepté l'exercice. Depuis les tests, les éclairages publics sont restés éteints pendant la nuit.

Ampoules LED

Chaque fois qu'une ampoule doit être changée celle-ci est remplacée par du LED (plus économique). Le LED produit moins de lumière parasite mais pour cette raison ils doivent être rapprochés : si nous mettrions une lumière sur deux, un automobiliste se retrouverait dans le noir d'un coup et cela serait très dangereux.

Sécurité

Les points clés au niveau de la sécurité restent toujours allumés. À la question si les passages piétons doivent être éclairés M. Wyss nous répond qu'il y a 2 normes différentes et contradictoires car une dit que oui et l'autre que non. À la question s'il ne serait pas possible de mettre un éclairage avec un détecteur de mouvement, M. Wyss nous répond que ce genre de technique existe et qu'elle est produite à Yverdon. Ce n'est pas très intéressante car l'éclairage va s'allumer à chaque passage de voiture et ça produirait une pollution lumineuse. Le milieu du village et les axes principaux vont rester allumés (p. ex. l'avenue des alpes en tant qu'axe principal). Par rapport aux horaires des transports publics nous étions adaptés mais la directive cantonale prévoit l'extinction de 23 :00 à 5 :00.

Compétences

Monsieur Wyss nous explique que les lignes aériennes ne sont pas gérées par la commune mais par la Romande Energie de Morges. La commune est compétente pour les lignes enterrées avec les armoires. À chaque fois que des travaux sont effectués on essaie d'enterrer les lignes et de mettre une armoire ce qui devient en suite de la compétence de la commune.

Rythme de conversion

La commission a posé la question si le rythme de conversion au LED est connu et M. Wyss nous explique que le changement est régulier et à mesure : les éclairages les moins vieux ne vont pas être remplacés de suite et il y a aussi des ampoules au vapeur de sodium qui sont déjà plus intéressants. Avec le rythme de changement actuel nous pouvons prévoir le changement de toutes les ampoules en environ 10 ans.

Economies

Il est très difficile d'estimer les économies effectuées avec l'extinction de l'éclairage. Il faudrait regarder les comptes et les KWh, peut être un thème pour la prochaine commission de gestion. Vraisemblablement les économies dues à l'extinction de l'éclairage sont minimales mais cette pratique n'a pas comme seul but l'épargne d'argent mais aussi les économies d'énergie, la pollution lumineuse et le bien-être des animaux.

Pourcentage des secteurs qui ont participé au test

Environ 150 luminaires sur 700.

Déneigement

La question si les lumières éteintes posent des problèmes aux employés qui s'occupent du déneigement a été posée directement aux intéressés qui ont répondu que ça ne leur pose aucun problème car les véhicules sont équipés d'un très bon éclairage.

CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité à savoir :

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **De prendre acte** du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de M. Yvan Pahud : « Sainte-Croix « Cité de l'Énergie », première commune vaudoise à éteindre une partie de l'éclairage public ? »

La rapportrice
Francesca Biermann